



Faits marquants

2025

Sommaire

2 - Édito

3 - Chiffres clés et données de l'agriculture

5 - Évolution des contrôles

6 - Renouvellement des générations

10 - Sécurité sanitaire

12 - Souveraineté alimentaire et structuration des filières

18 - Transitions des modèles agricoles

24 - Forêt et bois

Édito



2025, une année encore marquée par les impacts du changement climatique en Occitanie. L'incendie de Ribaute, en août dernier dans l'Aude, s'est caractérisé par sa vitesse de propagation et la grande superficie incendiée. Les crises sanitaires s'amplifient également avec le réchauffement climatique : la dermatose nodulaire contagieuse s'est ainsi propagée, durant l'automne, dans les départements pyrénéens.

Dans la gestion de ces différentes crises, l'État a été présent aux côtés des agriculteurs et des forestiers impactés. Présent en déployant des mesures et fonds d'urgence puis au moment de la reconstruction de systèmes de production plus résilients face au changement climatique.

Le plan agriculture climat méditerranée s'est ainsi traduit par la labellisation de 28 aires agricoles de résilience climatique favorisant la diversification des productions agricoles, facteur de résilience climatique mais aussi économique. Le fonds hydraulique agricole 2025 a permis d'accompagner 14 nouveaux projets de sécurisation de la production agricole grâce à une irrigation raisonnée. L'État soutient enfin l'adaptation des grandes filières régionales, telles que la viticulture, aux nouvelles conditions de marché.

Ces actions s'inscrivent dans le cap fixé à l'agriculture française par la dernière loi d'orientation agricole, promulguée en mars 2025. Tout d'abord, reconquérir notre souveraineté alimentaire. Sur la base d'une analyse des besoins des consommateurs, des conditions de production en climat changeant et enfin du contexte géopolitique, l'Occitanie devra préciser en 2026 sa contribution à l'amélioration de la souveraineté alimentaire du pays. Deuxièmement, la loi précitée fixe comme objectif d'assurer le renouvellement des générations en agriculture. Face au défi de l'installation en agriculture, une expérimentation sur la mise en place du guichet unique (France Service Agriculture) sera déployée en 2026 dans deux départements de la région. Il conviendra également, en lien avec les professionnels et les rectorats, de favoriser la découverte des métiers de l'agriculture et du vivant aux élèves des écoles élémentaires, des collèges et des classes de seconde en espérant susciter des vocations.

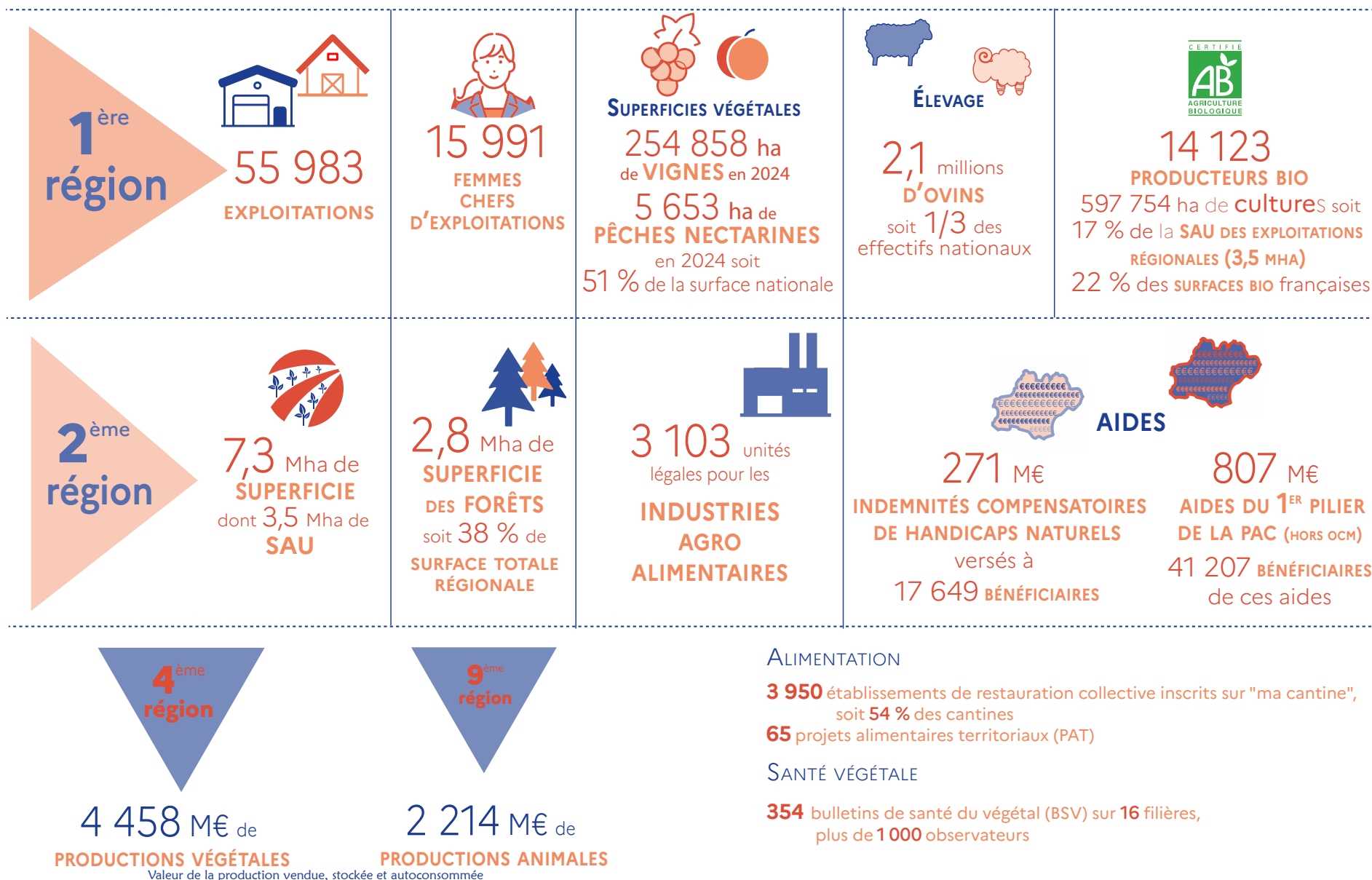
Pour approfondir les différents enjeux auxquels sont confrontées les filières agricoles et forestières régionales, je vous invite à prendre connaissance du présent rapport d'activités 2025 de la Draaf Occitanie.

*Le directeur régional de l'Agriculture,
de l'Alimentation et de la Forêt*

Olivier Rousset

OCCITANIE,

Chiffres clés de l'agriculture en 2025



Sources : Exploitations : MSA traitements ODR 2024 - Superficies végétales : SAA 2024 - Élevage : SAA 2024 - Agriculture biologique : Agence Bio 2024 - Superficies agricoles : SAA 2024, IGN 2025 - Industries agroalimentaires : Insee, Esane 2023 - Aides : ASP 2024 - Productions végétales et animales : comptes de l'agriculture 2024 - Alimentation : Draaf occitanie 2025 - Santé végétale : Draaf occitanie 2025

Statistiques et données économiques

Portrait statistique, économique et territorial de l'agriculture en Occitanie

LES DONNÉES RÉGIONALES DE LA STATISTIQUE AGRICOLE ET LES ANALYSES DU SERVICE RÉGIONAL DE L'INFORMATION STATISTIQUE, ÉCONOMIQUE ET TERRITORIALE (SRISSET)

La rubrique « Données » du site internet de la Draaf Occitanie propose un ensemble d'informations et d'analyses concernant le monde agricole à savoir :

- Le suivi de la conjoncture agricole : la note de synthèse périodique (tous les 2 mois), et le détail par filière : grandes cultures, viticulture, fruits et légumes, prairies, productions animales.
- La synthèse chiffrée des campagnes agricoles : statistique agricole annuelle (de 2010 à 2023), bilan annuel de conjoncture agricole.
- Les résultats du recensement agricole 2020 sur les exploitations agricoles, disponibles à différentes échelles : nationale, régionale, départementale, par EPCI, sous la forme de fiches territoriales ou de publications.

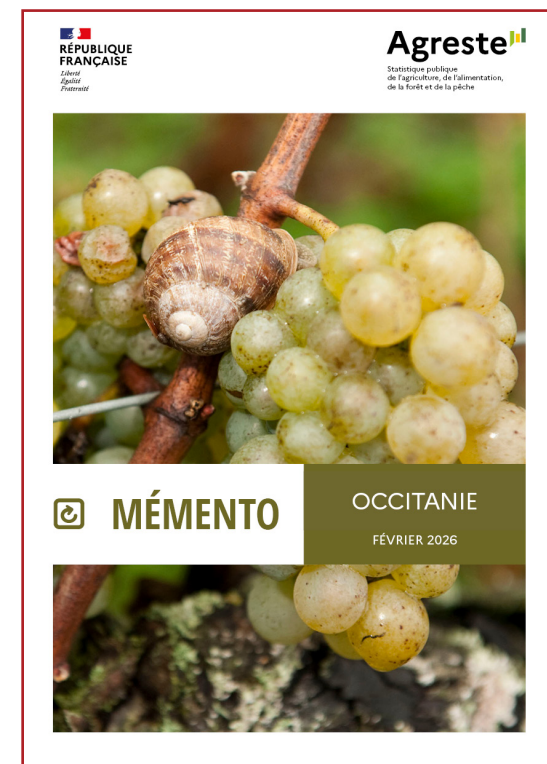
- Les travaux d'analyses réalisées à partir des enquêtes (recensements agricoles, pratiques culturales, réseau d'information comptable agricole, etc.) sur des thématiques variées : évolution des différentes filières de production, main d'œuvre, pratique de l'irrigation, signes d'identification de la qualité et de l'origine, utilisation des produits de protection des cultures, revenus agricoles, etc.
- Les bilans annuels régionaux et départementaux des aides publiques à l'agriculture.
- Les cartes de la production agricole régionale.
- L'information sur les enquêtes statistiques en cours.

Les adresses et contacts :

<https://draaf.occitanie.agriculture.gouv.fr/>

Zoom sur les prix des fruits & légumes :
<https://rnm.franceagrimer.fr/>

Contact :
ensavoirplus.draaf-occitanie@agriculture.gouv.fr



Le mémento de la statistique agricole 2026 rassemble les données statistiques de l'agriculture d'Occitanie jusqu'en 2025.

Évolution des contrôles en agriculture : les services de la Draaf pleinement mobilisés

Une mesure de simplification pour les agriculteurs

En fin d'année 2024, des Missions Inter-Services de l'Agriculture (MISA), placées sous l'autorité des préfets de département, ont été créées.

2025 a été la première année de fonctionnement de ce dispositif.

LES MISA

Ces instances rassemblent l'ensemble des services de l'État intervenant dans les contrôles agricoles et poursuivent trois objectifs majeurs :

- renforcer la coordination des contrôles départementaux,
- développer la pédagogie et la formation autour des contrôles,
- limiter à un contrôle par an et par exploitation les contrôles administratifs programmables nécessitant la présence de l'exploitant.

La MISA élabore un programme annuel de contrôles et établit, en fin de campagne, un bilan partagé avec les représentants professionnels, afin d'identifier les difficultés rencontrées et les principales anomalies constatées.

LES SERVICES DE LA DRAAF ET LE DISPOSITIF

Deux services de la Draaf sont pleinement impliqués dans ce dispositif : le Service régional de l'alimentation et le service régional FranceAgriMer.

En 2025, ils ont participé à l'ensemble des 31 réunions des « MISA » organisées dans les départements d'Occitanie. La transmission aux DDT de la liste consolidée des contrôles programmés et réalisés a contribué à réduire la multiplicité des interventions dans les exploitations, conformément à l'esprit du contrôle unique.

La majorité des agents de la Draaf chargés des contrôles a, dans le courant de l'année, suivi une ou plusieurs formations sur la sensibilisation au mal-être agricole, en lien avec la Mutualité sociale agricole (MSA). Plusieurs situations d'exploitants en difficulté ont été signalées, permettant leur orientation vers le dispositif de prévention du mal-être, afin qu'ils bénéficient d'un accompagnement adapté.

En 2026, un outil commun de coordination des contrôles sera mis en place par le ministère chargé de l'agriculture afin de rendre encore plus efficace ce dispositif.

Données chiffrées sur la santé des végétaux

Au 10 décembre 2025 :

- **4 273** inspections dont **1 042** pour le service régional de l'alimentation (le complément est délégué à FREDON Occitanie)
- Taux de non conformité dans le domaine du passeport phytosanitaire : **16 %**
- **4** chargés de mission, **22** inspecteurs phytosanitaires (**6** Montpellier, **9** Toulouse, **7** Perpignan)
- **71** détections de *Xylella fastidiosa subsp. mutiplex*
- **10** nouvelles alertes ouvertes et traitées concernant la présence d'organismes de quarantaine

Renouvellement des générations

Assurer le renouvellement des générations en agriculture : un enjeu majeur pour notre région

Une des mesures de la dernière loi d'orientation agricole prévoit d'instituer dès le 1^{er} janvier 2027 le réseau France Services Agriculture (FSA). Ce dernier doit à la fois accueillir, informer et orienter les porteurs de projets d'installation agricole et les futurs cédants. Les chambres d'agriculture, au titre de leur mission de service public, assureront cette prise en charge au sein d'un PADU (Point d'Accueil Départemental Unique). Par ailleurs, le réseau FSA prévoit, via l'agrément de structures compétentes, la création d'un réseau pluraliste de service de conseil et d'accompagnement des porteurs de projet.

Une expérimentation est ouverte pour tester ce nouveau dispositif dans deux départements d'Occitanie sur la période de janvier à juillet 2026. Deux dossiers ont été déposés par la Chambre Régionale d'Agriculture, pilote de ces actions :

- « Transmission » dans l'Aveyron (12) associant la CA12, l'Adear 12 et Cerfrance ;
- « Émergence » dans l'Hérault (34) associant la CA34, Terres Vivantes 34 et les JA34.

Ces projets permettront également d'associer d'autres acteurs sur les territoires tests pour échanger sur les modalités de mise en œuvre.

Au niveau régional, le sujet « Installation-Transmission » est co-piloté par la Draaf et le Conseil Régional.

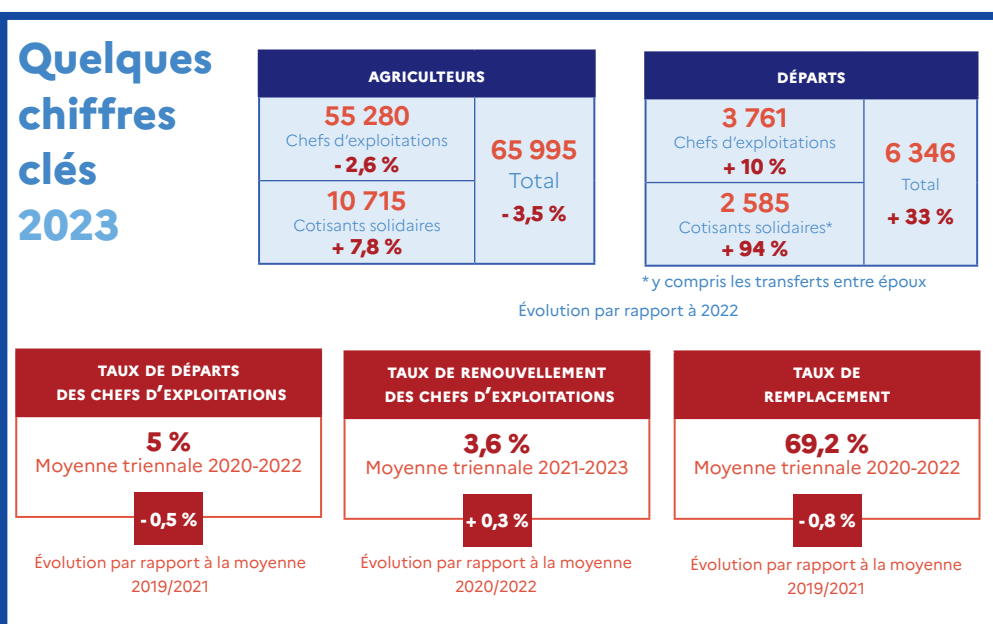
Une instance régionale, le Comité Régional Installation-Transmission (CRIT) se réunit régulièrement pour

- faire l'état des lieux du sujet,
- dresser le bilan des actions déployées dans le cadre de la stratégie régionale, en particulier le

suivi des aides accordées aux nouveaux installés (DJA/DNA),

- présenter des initiatives portées par les différents acteurs engagés.

Dès 2025, le CRIT a permis de partager avec l'ensemble des réseaux, autour de cette réorganisation induite par FSA dans l'objectif de renforcer l'accompagnement et le soutien au renouvellement des générations en agriculture.



source : 2023 / Observatoire ITEA / CRAO

LES CHIFFRES DE L'ANNÉE SCOLAIRE 2026

Présent sur l'ensemble du territoire régional,
l'enseignement agricole compte :

68

établissements scolaires
publics et privés
d'enseignement général,
technologique et professionnel
(lycées, maisons familiales rurales)

13

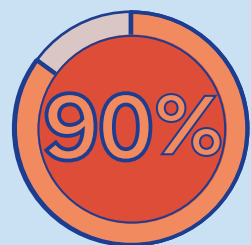
centres de formation
d'apprentis

17

centres délivrant des
heures de formation
professionnelle continue

4

établissements
d'enseignement supérieur
agricole



des élèves de l'enseignement
agricole ne viennent pas du
monde agricole



majoritaires parmi les étudiants
des établissements de l'enseignement
supérieur agronomique, vétérinaire et
de paysage.

Plus de
93 %

de réussite
aux examens
jusqu'à Bac+2

16 730

élèves & étudiants

&

4 320

apprentis

Effectifs pour l'année scolaire 2025-2026

Enquête octobre 2025

La mise en oeuvre de la LOA dans l'enseignement agricole

La mise en œuvre de la loi d'orientation pour la souveraineté alimentaire et le renouvellement des générations en agriculture (LOA) dans l'enseignement et la recherche agricoles s'appuie sur dix programmes d'actions dédiés. Ceux-ci visent à rendre les dispositions de la loi cohérentes et lisibles pour l'ensemble des parties prenantes, à planifier leur déploiement et à en assurer un suivi régulier.

Tous les programmes concourent aux objectifs programmatiques du titre 2 de la loi, notamment :

- Accroître significativement le nombre de personnes formées aux métiers de l'agriculture et de l'agroalimentaire et aux métiers de la formation et du conseil qui accompagnent les actifs dans ces secteurs.
 - Augmenter de 30 % par rapport à 2022 le nombre d'apprenants dans les formations de l'enseignement agricole technique qui préparent aux métiers de l'agriculture et de l'agroalimentaire ;
 - Augmenter de 75 % par rapport à 2017 le nombre de vétérinaires formés en France ;
 - Augmenter de 30 % par rapport à 2017 le nombre d'ingénieurs agronomes formés.
- Augmenter significativement le niveau de diplôme moyen des nouveaux actifs des secteurs de l'agriculture et de l'agroalimentaire, en accroissant leurs compétences entrepreneuriales, de gestion d'entreprise, de management et numériques et en renforçant leur socle de connaissances dans les domaines des techniques agronomiques, zootechniques et relatives aux transitions climatiques et environnementales.

Les 10 programmes d'actions et les premières déclinaisons en région Occitanie

- 1- **Bachelor Agro** : à la rentrée 2026, un projet de Bachelor Agro sera lancé porté par l'EPL de Toulouse en partenariat avec cinq autres établissements d'Occitanie, associant des EPL, des écoles supérieures et des établissements privés.
- 2- **Orientation et découverte des métiers du vivant** : contributions régionales au PNOD (Programme National d'Orientation et de Découverte des métiers du vivant), afin de renforcer l'information et l'attractivité des filières auprès des jeunes.
- 3- **Établissements de l'enseignement agricole technique de demain** : dans une phase transitoire, des référents départementaux de l'enseignement agricole sont mis en place, en attendant le déploiement des futurs délégués.
- 4- **Enseigner à produire autrement 3** : un travail est engagé sur la place des exploitations agricoles et des ateliers technologiques rattachés aux établissements d'enseignement agricole, afin de renforcer leur rôle pédagogique et expérimental.
- 5- **Compétences de demain** : plusieurs dispositifs sont mobilisés pour anticiper les besoins futurs : AMI CMA FAAN, AMI CMA FACT, intervention d'experts associés.
- 6- **Carte scolaire de demain dans l'enseignement agricole technique** : travail engagé pour l'évolution de la carte des formations 2027-2030.
- 7- **Recherche transition et souveraineté** : des actions de mentorat de classes et des projets pédagogiques sont développés en partenariat avec l'INRAE.
- 8- **Développement de la place des femmes dans les métiers de l'agriculture et de l'agroalimentaire** : renforcement de la politique d'égalité dans les établissements scolaires – EPL engagés dans la démarche de labélisation.
- 9- **Renforcement des métiers de la santé animale** : le dispositif AMI Avenir Agro pour rendre les formations et métiers d'ingénieurs agronomes visibles et désirables, et sensibiliser les nouvelles générations aux métiers des sciences du vivant.
- 10- **Amélioration des instances, accompagnement des personnels et simplification** : efforts de simplification administrative, contribution à la mise en place d'outils de simplification.

Focus sur le Bachelor Agro

La loi d'orientation pour la souveraineté alimentaire et le renouvellement des générations en agriculture promulguée le 24 mars 2025, prévoit la création d'un nouveau diplôme de l'enseignement agricole à bac+3 : le **Diplôme national de premier cycle en sciences et techniques de l'agronomie, dénommé "Bachelor Agro"**.

Dès la rentrée de septembre 2026, le Bachelor Agro pourra être proposé dans des établissements accrédités pour **6 mentions** dont les référentiels de diplôme sont déjà disponibles. Les travaux se poursuivent en 2025/2026 autour de 3 mentions supplémentaires.

UN NOUVEAU DIPLÔME BAC+3 POUR LES MÉTIERS DE L'AGRICULTURE ET DE L'AGRO-ALIMENTAIRE

- **Une formation reconnue par l'État** proposée en partenariat entre des établissements de l'enseignement supérieur public ou privé sous contrat et des établissements de l'enseignement technique public ou privé sous contrat disposant d'une formation de Brevet de technicien supérieur agricole (BTSA).
- **Une formation professionnalisante** pensée pour répondre aux besoins du secteur avec un objectif d'insertion professionnelle directe dans les métiers de l'agriculture et de l'agroalimentaire. Les interactions avec les acteurs professionnels permettent d'assurer l'adaptation des compétences aux besoins des entreprises et des employeurs.
- **Un diplôme national de niveau Bac+3** conférant le grade de licence (180 ECTS) qui ouvre des perspectives en termes de poursuite d'études, notamment en école d'ingénieur en agronomie ou agroalimentaire.

- **Un adossement à la recherche**, qui garantit la prise en compte des dernières avancées scientifiques et technologiques dans les enseignements proposés.
- **Un accompagnement pédagogique renforcé** qui facilite l'apprentissage et la réussite du parcours de formation.
- **Une vie étudiante** : nombreuses associations étudiantes, internat...

L'année 2025 a vu les équipes des établissements d'enseignement agricole technique et supérieur, publics et privés de la région Occitanie, ayant un projet d'ouverture de Bachelor Agro pour les prochaines rentrées, participer aux dispositifs d'accompagnement leur permettant de s'approprier les diverses ressources dans le but de préparer un dépôt de dossier d'accréditation au Bachelor Agro pour la campagne 2025-2026.

Focus Experts associés à l'enseignement agricole

L'objectif est de renforcer le système de formation des futurs actifs agricoles, en leur apportant les connaissances issues de l'innovation dans les domaines des techniques agronomiques et zootechniques relatives aux transitions climatiques et environnementale, et les compétences de demain en matières entrepreneuriale et numérique.

Ce dispositif opéré par l'Ecole Nationale Supérieure de Formation de l'Enseignement Agricole (ENSFEA), met en relation, sur la base du volontariat, des expertes et experts dans ces domaines et des établissements d'enseignement technique agricole. Il s'agit de proposer un accompagnement au plus près des besoins des

personnels, dans un cadre qui offre les garanties de compétences et d'impartialité.

Pour la première année de ce dispositif, 4 thématiques prioritaires ont été identifiées :

- La reconception agroécologique des systèmes de production.
- L'adaptation des cultures et des élevages aux changements climatiques.
- La gestion de la ressource en eau en agriculture.
- Les innovations technologiques et numériques au service des transitions.



Sécurité sanitaire

Gestion de la crise de dermatose nodulaire contagieuse (DNC) en Occitanie : le rôle central de la Draaf, des DDETSPP et des acteurs du sanitaire

En 2025, après les régions Auvergne-Rhône-Alpes et Bourgogne-Franche-Comté, l'Occitanie a été, à son tour, confrontée à une épizootie de dermatose nodulaire contagieuse (DNC), maladie strictement animale affectant les bovins, zébus et buffles, sans risque pour la santé humaine.

Depuis l'identification d'un premier foyer dans les Pyrénées-Orientales le 15 octobre 2025, 27 foyers ont été déclarés dans la région au 31 décembre 2025, entraînant la mise en place de zones réglementées et vaccinales pour limiter la propagation de la maladie.

UNE STRATÉGIE DE LUTTE STRUCTURÉE

La lutte contre la DNC repose sur quatre axes complémentaires :

- la détection précoce des foyers par le signalement rapide des signes cliniques ;
- le dépeuplement de l'unité épidémiologique infectée ;
- la vaccination obligatoire et massive dans les zones réglementées, intégralement financée par l'État et concernant tous les bovins ;
- le respect strict des mesures de biosécurité, notamment les restrictions de mouvements.

ZONES RÉGLEMENTÉES ET VACCINATION

Deux zones réglementées ont concerné l'Occitanie au 31 décembre 2025 : la ZR3 (Ariège,

Aude et Pyrénées-Orientales) et la ZR6 (Ariège, Aude, Gers, Haute-Garonne, Hautes-Pyrénées, Hérault, Pyrénées-Orientales, Pyrénées-Atlantiques et Tarn). Les mouvements de bovins y étaient interdits afin de limiter la propagation de la maladie. Ces zones peuvent évoluer vers des zones vaccinales de type II après un délai de 45 jours sans nouveau foyer et sous réserve d'une couverture vaccinale de 75 % des bovins vaccinés depuis au moins 28 jours et 95 % des élevages vaccinés. Une zone vaccinale de type I a par ailleurs été instaurée le 12 décembre 2025 autour des zones réglementées afin de renforcer la protection des élevages dans les secteurs éloignés des foyers.

UN PILOTAGE RÉGIONAL RENFORCÉ

Dès le début de la crise, la Draaf s'est fortement mobilisée pour coordonner la gestion des foyers et la mise en œuvre de la vaccination.

Elle a recensé et mobilisé des agents des services déconcentrés de la DGAL (DDEcPP et draaf) pour appuyer les opérations de dépeuplement et les tâches administratives liées aux foyers. Elle a également mobilisé la FRGDS pour la saisie des données de vaccination dans le système d'information de la DGAL, conditionnant le paiement des vétérinaires, ainsi que le GTV Occitanie pour organiser la mise à disposition des vétérinaires auprès des élevages bovins à vacciner.

La Draaf a par ailleurs assuré l'information et la coordination des DDecPP, des vétérinaires et des GDS via des réunions hebdomadaires, informé l'ensemble des acteurs de la filière **lors de trois**

CROPSAV*, et relayé auprès de l'administration centrale les difficultés rencontrées et les attentes des éleveurs.

UNE VACCINATION MASSIVE DÉPLOYÉE DANS DES DÉLAIS CONTRAINTS

La Draaf a accompagné le préfet coordonnateur de la cellule interministérielle d'accélération de la vaccination dans le Sud-Ouest en déployant des outils collaboratifs et cartographiques permettant un suivi quotidien de l'avancement de la campagne, qui atteignait **66,7 % de bovins** vaccinés au 31/12/2025.

UN SOUTIEN FINANCIER RAPIDE AUX EXPLOITATIONS TOUCHÉES

La Draaf Occitanie a veillé au versement rapide des acomptes aux éleveurs, touchés par un foyer de DNC, pour un montant de 1,18 M€ versé au 31 décembre 2025 (l'indemnisation comprend la valeur des animaux, les frais de renouvellement, et le nettoyage/désinfection). Elle a également assuré le déploiement opérationnel d'un fonds d'urgence exceptionnel de 11 M€, reposant sur une démarche numérique simplifiée, afin de soutenir les exploitations confrontées à des difficultés de trésorerie du fait des restrictions de mouvements. Un dispositif complémentaire de prise en pension des bovins retenus en zones réglementées a été mis en œuvre et progressivement étendu à plusieurs zones, afin d'accompagner les éleveurs concernés, notamment à l'issue des retours d'estives.

* Comité régional d'orientation de la politique sanitaire animale et végétale

Le Passeport Phytosanitaire

UN DISPOSITIF AU CŒUR DES ENJEUX DE LA SANTÉ DES VÉGÉTAUX

Les plantes peuvent être affectées par des virus, bactéries, champignons, nématodes, des insectes et acariens ravageurs qui représentent une menace pour les productions et le patrimoine végétal. La libre circulation dans l'Union européenne de végétaux destinés à la plantation est une voie de dissémination majeure pour ces organismes nuisibles aux végétaux. Pour attester de la qualité phytosanitaire des végétaux échangés, ils doivent circuler avec un passeport phytosanitaire délivré par les opérateurs professionnels de l'horticulture et de la pépinière, qui garantit que les végétaux sont exempts de tout organisme réglementé. Les autorités compétentes (par exemple la Draaf, Service régional de l'alimentation, ou encore FranceAgriMer pour les bois et plants de vigne) autorisent les opérateurs professionnels à délivrer ces passeports phytosanitaires, sous réserve notamment d'un contrôle annuel favorable par des inspecteurs phytosanitaires.

... AVEC DE PLUS EN PLUS D'INSPECTIONS EN OCCITANIE ...

Entre 2020 et 2025, le nombre d'établissements autorisés a été multiplié par 3 dans notre région, en raison de nombreuses installations de pépinières, mais également du renforcement de la réglementation, en lien avec la situation phytosanitaire (détection de la bactérie *Xylella fastidiosa* en 2020 et contrôles renforcés sur les mouvements de végétaux). Cela a conduit à un renforcement de l'équipe et un recours accru à la délégation d'inspections à FREDON Occitanie.

En 2025, sur un peu moins de 600 établissements autorisés en Occitanie, 2/3 sont inspectés par des inspecteurs phytosanitaires de la Draaf et 1/3 par des employés de FREDON Occitanie.



... DE PLUS EN PLUS COMPLEXES ...

Le passeport phytosanitaire est un dispositif méconnu : c'est bien plus qu'une simple étiquette ! Il signifie que les végétaux ont bénéficié d'une surveillance phytosanitaire adaptée à chaque espèce végétale et chaque organisme nuisible réglementé : surveillance visuelle simple ou avec loupe, tests terrain sous format bandelette, analyses en laboratoire, culture sous filet anti-insecte, traitements phytosanitaires... Il existe des centaines de couples végétal hôte/organisme nuisible réglementé à connaître et surveiller par les professionnels et les inspecteurs phytosanitaires, ce qui exige un haut niveau de technicité de la part des professionnels et des agents de l'État.

Souveraineté alimentaire et structuration des filières

Plan Agriculture Méditerranée : un levier pour transformer l'agriculture

Le Plan Agriculture Climat Méditerranée — PAM — se déploie pour donner aux territoires les moyens d'une agriculture résiliente, durable et structurée face au changement climatique. Lancé fin 2024, ce plan repose sur une triple ambition : produire en lien avec un territoire, valoriser les filières locales, et diversifier les systèmes agricoles pour les rendre plus résilients.

DES AIRES AGRICOLES DE RÉSILIENCE CLIMATIQUE (AARC) POUR STRUCTURER DES FILIÈRES D'AVENIR

À l'automne 2024, la Draaf a lancé un appel à manifestation d'intérêt (AMI) pour labelliser des AARC.

En deux relèves, 28 AARC ont été labellisées par le préfet de région, avec une grande diversité de productions : viticulture, élevage, arboriculture, oléiculture ou des productions non alimentaire comme le chanvre.

DES PROJETS AU SERVICE D'UNE AGRICULTURE RÉSILIENTE

La labellisation AARC constitue une clé d'entrée pour les appels à projets dédiés au PAM, dont celui lancé fin 2024 pour la structuration de filières résilientes. **En 2025, 18 projets ont été retenus en Occitanie, représentant 23,7 millions d'euros d'investissements, pour 9,3 millions d'euros d'aides publiques.** Ces investissements visent à développer des infrastructures collectives, moderniser les

outils de transformation, améliorer la logistique ou accompagner l'innovation technique.

LA DRAAF ANIME, PILOTE ET INSTRUIT LE DISPOSITIF EN OCCITANIE

Tout au long de ces démarches, la Draaf Occitanie a joué un rôle important : animation de l'AMI, accompagnement technique des porteurs de projets, instruction des dossiers, coordination

avec FranceAgriMer et le Ministère en charge de l'agriculture. Les Directions départementales des Territoires ont également joué un rôle essentiel dans l'accompagnement des porteurs de projet. Grâce à cette mobilisation, l'Occitanie affirme sa volonté d'inscrire son agriculture dans une trajectoire d'adaptation et de valorisation durable, fondée sur les filières, les territoires et la résilience climatique : c'est la région qui porte le plus de projets liés au PAM.

VISITE DU PRÉFET DE RÉGION SUR UNE AIRE AGRICOLE DE RÉSILIENCE CLIMATIQUE, AYANT POUR OBJECTIF L'ACCOMPAGNEMENT DU DÉVELOPPEMENT DE NOUVELLES FILIÈRES COMME ICI LA PISTACHE.



Photo issue de facebook de la préfecture de Région

Un exemple de l'action de la Draaf sur la concertation entre les filières agricoles et l'État

La Draaf Occitanie et le Service Régional FranceAgriMer jouent un rôle central aussi bien dans l'animation du dialogue entre l'État et les représentants des filières au niveau régional que dans l'instruction des dispositifs d'aides. Ils contribuent ainsi activement à soutenir la transformation du vignoble occitan et à préparer son avenir.

RÉUNION EXCEPTIONNELLE INTER-BASSINS VITICOLES DU 24 OCTOBRE 2025

Face à une conjoncture viticole particulièrement dégradée et préoccupante, Pierre-André DURAND, préfet de la région Occitanie, a réuni à Carcassonne, dès la fin des vendanges 2025, les membres des conseils de bassin Languedoc-Roussillon et Sud-Ouest ainsi que les préfets de département. Cette rencontre exceptionnelle visait à partager un diagnostic commun et à faire un point d'étape sur les actions engagées à l'échelle régionale face à la crise.

En effet, la prévision de récolte 2025 en Occitanie s'annonçait historiquement faible, avec 9,06 Mhl pour les départements du bassin Languedoc-Roussillon et 1,75 Mhl pour les départements du bassin Sud-Ouest, soit des baisses respectives de 22,5 % et 23,6 % en dix ans. À ces volumes en recul s'ajoutent la hausse du coût des matières sèches et des intrants, la stagnation des prix, la déconsommation, les difficultés à l'export ainsi que les impacts croissants du changement climatique.

Les échanges ont permis d'aborder les perspectives de récolte, la conjoncture des marchés, l'évo-

lution récente du potentiel viticole. Ils ont aussi permis d'évoquer les premiers éléments issus de la mission du Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux sur les coopératives viti-vinicoles, l'avancée du contrat de filière régional ainsi que les enjeux liés au futur de l'OCM vitivinicole et de la PAC post-2027.

Un focus particulier a porté sur la mise en œuvre des accords de durabilité. Ces contrats, expérimentés pour les vins Pays d'Oc au sein de l'interprofession InterOc pour certains cépages, constituent une avancée majeure. Ils permettent pour la première fois de définir, entre production et mise en marché, des prix d'orientation pour les vins bio et HVE intégrant les coûts de production destinés à guider producteurs et metteurs en marché vers un niveau de prix économiquement viable.

La réunion a également mis en lumière les travaux de recherche et les actions d'adaptation conduits par l'IFV, l'Inrae et l'Institut Agro de Montpellier.

Innovations agronomiques, réponse aux attentes sociétales, évolution des pratiques, recherche de nouveaux marchés : ces leviers constituent des outils stratégiques essentiels pour accompagner une filière appelée à se transformer afin de relever les défis présents et à venir.

Face à la crise profonde que traverse la viticulture française, l'Europe et l'État ont mobilisé plusieurs dispositifs destinés à accompagner l'adaptation des vignobles et l'évolution des exploitations.



La Draaf accompagne la transformation du vignoble

UNE MESURE NATIONALE D'ARRACHAGE POUR RÉPONDRE À LA SURPRODUCTION

Parmi les dispositifs les plus attendus, l'aide nationale à la réduction définitive du potentiel viticole a offert un accompagnement financier à ceux souhaitant cesser leur activité et a facilité la reconversion ou la diversification de ceux souhaitant poursuivre une activité agricole.

En Occitanie, 16 801 ha ont été arrachés pour un montant total de 67,2 M€.

SOUTIEN À LA PÉPINIÈRE VITICOLE

La filière de la pépinière viticole, également fragilisée, a bénéficié d'un dispositif spécifique d'arrachage de vignes mères de porte-greffes, doté d'1 M€ au niveau national.

Au total, 101 dossiers ont été déposés pour 760 000 €, dont 34 dossiers en Occitanie, représentant 320 000 € d'aides.

DES PLANS COLLECTIFS DE RESTRUCTURATION DU VIGNOBLE DANS LE CADRE DE L'OCM VITIVINICOLE

La mesure de restructuration du vignoble, inscrite dans l'OCM vitivinicole, soutient les viticulteurs dans l'adaptation de leurs plantations afin d'améliorer la compétitivité des exploitations et de répondre aux évolutions du marché. Cette aide contribue au financement des coûts de plantation et de palissage liés à la restructuration.

Afin d'encourager la plantation de cépages plus résistants aux maladies, plus adaptés au

changement climatique ou mieux positionnés sur les marchés, des plans collectifs de restructuration sont déployés. Ils offrent une incitation financière renforcée aux viticulteurs engagés dans ces démarches collectives et stratégiques.

L'année 2025 a permis de renouveler les plans collectifs des bassins Sud-Ouest et Languedoc-Roussillon, en définissant une nouvelle stratégie de restructuration du vignoble 2026-2028.

L'Europe et l'État soutiennent la viticulture en Occitanie

Données 2024-2025 des montants versés en Occitanie aux exploitations viticoles

L'Europe et l'État ont versé près de 300 millions d'euros pour soutenir la viticulture en Occitanie, couvrant la restructuration, l'investissement, la promotion, la distillation des sous-produits et les aides d'urgence. Ces aides permettent de moderniser le vignoble, soutenir les jeunes agriculteurs et faire face aux crises climatiques et économiques.

LES AIDES EUROPÉENNES

• PAC 2024 (Politique Agricole Commune) : 115 M€ pour 8 912 bénéficiaires

Aides couplées/découplées, assurance récolte, MAEC bio

Note : 93 % des exploitations spécialisées en viticulture en Languedoc-Roussillon, 49 % en Sud-Ouest

Répartition : Languedoc-Roussillon = 70 M€, Midi-Pyrénées = 45 M€

Installation Jeunes Agriculteurs : 3,2 M€

• OCM Vitivinicole, campagne 2024-2025 : 95 M€

Restructuration du vignoble : 62,5 M€

Investissement vinicole : 18,2 M€

Promotion (pays tiers et marché intérieur) : 4,4 M€

Distillation des sous-produits : 10 M€

LES AIDES DE L'ÉTAT 2025

• Réduction du potentiel viticole (arrachage vigne) : 67,2 M€ (3 380 dossiers, 16 876 ha)

• Arrachage vignes mères de porte-greffe : 320 000 € (34 dossiers)

• Fonds d'urgence Jeunes Agriculteurs : 3,4 M€

• Exonération cotisation MSA : 3,8 M€

• Fonds d'urgence incendie Ribaute : 7 M€

Source SRISET

Bilan campagne DINAI 2025

Le DINAI est un dispositif d'aide pour accompagner les entreprises agroalimentaires dans leur investissements immatériels.

Suite à la publication de l'appel à projet DINAI en mai 2025, 6 dossiers ont été déposés auprès de la Draaf et 5 retenus pour un montant total de subvention réservée de 156 000 € :

- « Concilier RSE et international pour les TPE artisanales des Pyrénées ». L'objet de ce dossier est de démontrer qu'une action collaborative, mutualisée et raisonnée est porteuse d'équilibres économiques, écologiques et humains. Il met en avant le travail local des PME pyrénéennes sur les phases de transformation et sur l'amont agricole.
- « Stratégie collective de développement sur le marché des vins effervescents (marché intérieur et mondial) ». Il s'agit d'une analyse de marché pour définir la stratégie marketing (marché cible, segment tarifaire, canaux de distribution, identité et attributs d'image).
- « Vers des emballages agroalimentaires durables et sécurisés » qui vise à accompagner un groupe d'EAA dans la transition vers des emballages plus respectueux de l'environnement tout en garantissant la sécurité et la qualité des produits alimentaires.
- « Coopération des EAA laitières avec l'amont et l'aval pour gagner en efficacité sur leur décarbonation ». L'action collective accompagne des entreprises agroalimentaires d'Occitanie du secteur laitier pour favoriser les liens amont aval et décarboner leurs activités avec une phase état

des lieux et une phase montée en compétences sur leur stratégie bas carbone par l'animation d'ateliers par des experts.

- « Structuration de filières alimentaires émergentes en Occitanie et relocalisation » qui vise à structurer des filières agroalimentaires dans la région pour les renforcer.

« Osons l'élevage durable en occitanie ! »

DÉBAT CITOYEN OCCITAN SUR L'ÉLEVAGE

Dans le cadre du plan gouvernemental de reconquête de notre souveraineté sur l'élevage annoncé au Salon de l'agriculture 2024, le ministère de l'Agriculture a confié aux Chambres d'agriculture l'organisation de débats territoriaux sur l'élevage.

En Occitanie, le débat citoyen occitan « Osons l'élevage durable en Occitanie », a été organisé le 8 décembre 2025 par la chambre régionale d'agriculture, à l'ENSFEA. Réunissant une soixantaine de participants (éleveurs, élus, acteurs économiques, étudiants et citoyens), il visait à mieux comprendre les perceptions de l'élevage, à identifier les convergences et divergences, et à alimenter les politiques publiques. Après une introduction par un micro-trottoir et des témoignages d'éleveurs, les échanges ont notamment porté sur la filière du poulet standard dans le Gers sous la marque « Poulet d'ici ». Les travaux du Shift Project ont également été évoqués, avec des leviers de transition à déployer vers une agriculture bas carbone, résiliente et économiquement viable.

Les discussions ont mis en avant le rôle économique, environnemental et territorial majeur de l'élevage en Occitanie, notamment dans l'entretien des paysages, la prévention des incendies et la biodiversité. Malgré de nombreux défis (renouvellement des générations, revenus, climat, réglementation), l'élevage occitan, riche de sa diversité et de ses produits de qualité, est présenté comme un modèle d'avenir à défendre.

L'année 2025 : une année d'élections des chambres d'agriculture

Les chambres d'agriculture sont des établissements publics administratifs, dirigés par des membres élus pour un mandat de six ans. L'année 2025 a été une année de renouvellement des assemblées. Les élections ont été organisées sous l'égide de l'État.

La Draaf a été mobilisée pour l'organisation des élections des chambres d'agriculture, qui se sont tenues du 15 au 31 janvier 2025 pour les chambres départementales, et le 13 mars 2025 pour la chambre régionale.

Elle a en particulier assuré le contrôle de l'organisation des élections de la chambre régionale. Le jour de l'élection, le directeur de la Draaf a assuré la présidence du bureau de vote et ses équipes ont été mobilisées en tant que scrutateurs pour les élections dans les 9 collèges. La nouvelle assemblée a été installée sous l'autorité de l'État dès le 13 mars.

Journée des PAT

UNE JOURNÉE POUR L'ALIMENTATION, LA SANTÉ ET L'ENVIRONNEMENT

Elle s'est tenue à Albi, le 3 décembre 2025. Plus de 120 personnes de toutes les provinces occitanes ont participé à ces rencontres techniques, articulées autour des thèmes liant santé, environnement et alimentation.

Après les débuts pionniers des années 2010 et l'expansion des années 2020/2024, le nombre de PAT tend à se stabiliser. Dans le même temps, ils ont élargi le périmètre de leurs actions vers les questions de lutte contre la précarité alimentaire, d'agroécologie et de nutrition et santé, en lien avec la Stratégie interministérielle nationale alimentation, nutrition, climat (SNANC), en cours de finalisation.

Pour accompagner et stimuler cette évolution, la Draaf et le Conseil régional Occitanie ont choisi de concentrer le regard sur les liens alimentation, santé et environnement, dont le concept « une seule santé ». C'était l'objet de la table ronde, avec des représentants de l'Office français de la biodiversité (OFB), l'Agence régionale de la biodiversité (ARB) et de Prévention santé Occitanie (PSO). Les animateurs de PAT ont pu faire connaissance avec ces structures qui offrent des opportunités d'information, de formation, d'accompagnement, voire de co-construction de projets intégrant ces trois dimensions.

Plusieurs ateliers de l'après-midi ont été consacrés aux thèmes de la santé publique et l'environnement, dont une fresque « One health », et d'autres ont balayé un champ plus large, dont le lien entre sécurité civile et sécurité alimentaire, la question de la précarité alimentaire et l'économie sociale et solidaire ou celle de l'installation/transmission en fonction des enjeux du foncier agricole.

Éducation à l'alimentation durable

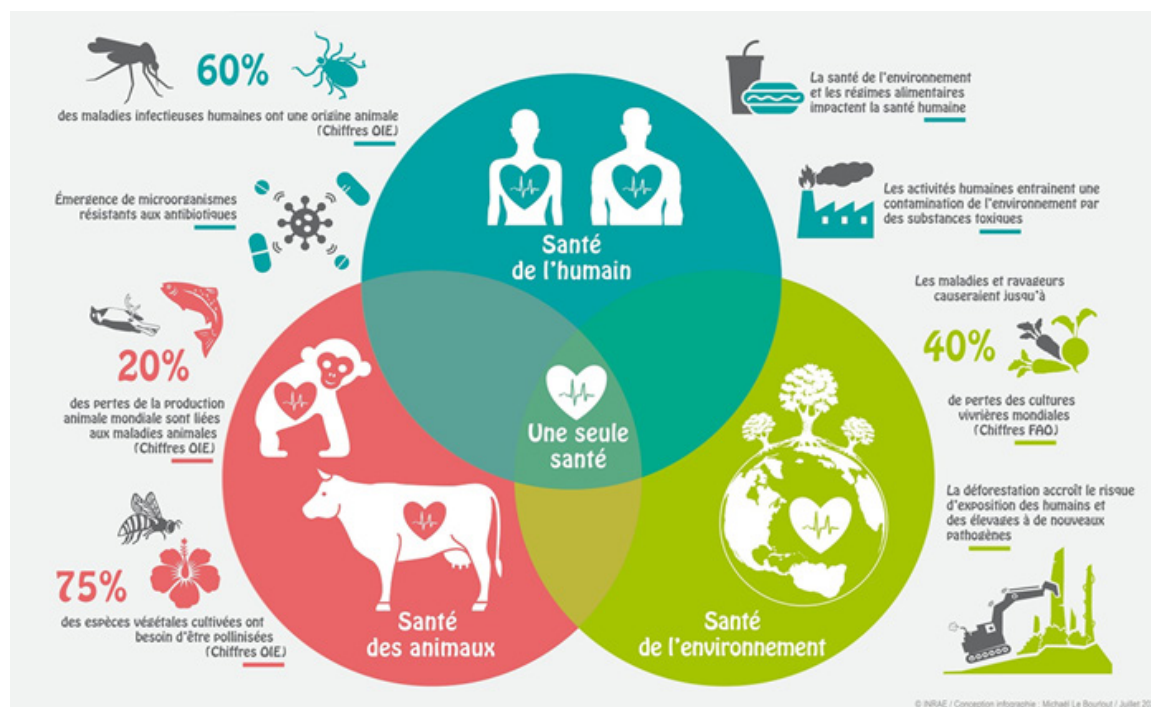
1^{ÈRES} RENCONTRES RÉGIONALES « ÉDUCER À L'ALIMENTATION »

150 associations, collectivités et établissements d'enseignement se sont réunis le 4 février 2025 au lycée agricole Charlemagne (Carcassonne) pour renforcer leurs connaissances, découvrir des outils et expérimenter des pratiques pédagogiques autour de l'éducation à l'alimentation.

Comment maintenir ou recréer du lien entre l'aliment, celui qui le produit et celui qui le mange ? L'éducation à l'alimentation complète et dépasse l'éducation nutritionnelle et l'éducation au goût et contribue à donner aux

citoyens les moyens de s'approprier les enjeux de notre modèle agricole et alimentaire. De multiples acteurs sont impliqués dans ce domaine et les initiatives sont nombreuses en Occitanie. Cela a conduit à la création d'un réseau régional dédié, coordonné par la Draaf et Graine Occitanie. Ces rencontres ont officiellement lancé cette nouvelle dynamique collective et multi-partenariale. Le comité de pilotage associe ARS, Ademe, rectorats de Toulouse et Montpellier, Conseil régional et réseaux territoriaux d'éducation à l'environnement et au développement durable (EEDD). L'événement a été nourri de 140 réponses à l'enquête préalable. 28 intervenants ont animé la journée.

LE CONCEPT ONE HEALTH (INRAE)



Restauration collective

« MA CANTINE » C'EST NOS CANTINES

La plateforme « ma cantine » est l'instrument de mesure de la loi Egalim et participe à la transition alimentaire de nos établissements de restauration collective (ERC). La Draaf s'attache à faire connaître l'outil et favoriser son utilisation.

Les objectifs de la loi Egalim constituent une politique prioritaire du gouvernement (PPG), particulièrement suivie dans les départements et en région. Parmi ces objectifs, la substitution des plastiques, la lutte contre le gaspillage alimentaire ou la diversification des protéines occupent une bonne place. La mesure la plus emblématique concerne les approvisionnements, qui doivent être durables, dont une partie issue l'agriculture biologique.

Pour effectuer le suivi de la PPG, la plateforme « ma cantine » a été créée en 2022. Tout établissement de restauration collective (ERC) peut y trouver toutes les informations utiles sur les obligations en cours et les moyens de les remplir, réaliser le suivi de ses achats au fil de l'eau et effectuer, chaque début d'année, une télé-déclaration (TD) des résultats de l'année précédente. Celle-ci est obligatoire depuis 2023 pour pratiquement tous les ERC. Après traitement et analyse par l'équipe « ma cantine » et la direction générale de l'alimentation (DGAL), les TD font l'objet d'un rapport transmis au Parlement (fait le 19/12/2025) puis diffusé à tous.

L'Occitanie compte 72 % de cantines inscrites et 44 % ayant effectué leur TD en 2025, avec un taux de produits durables de 29,5 %, dont 12,4 % de bio. Ces données un peu supérieures à la moyenne nationale montrent l'implication des acteurs du secteur et nous rappellent aussi que

beaucoup de chemin reste encore à parcourir. L'objectif pour 2026 sera de 60 % de cantines télé-déclarantes, pour une cible de 100 % à moyen terme.

Afin d'atteindre ce but, la Draaf coopère avec les services départementaux de l'État, les animateurs de PAT ainsi que les acteurs du secteur. L'appel à projet RHD durable 2025, qui concerne les secteurs sanitaire, médico-sociaux et de l'insertion, comporte des clauses spécifiques relatives à l'inscription et la télé-déclaration, qui s'appliqueront aux 20 projets lauréats (135k€ d'aide totale). Par ailleurs, les ERC qui bénéficient de soutiens publics, comme « Cantine à 1€ » ou « Lait et fruits à l'école » (LFE) sont très vivement incités à effectuer ces démarches.

Pour en savoir plus :

Rubrique « restauration collective » de la page PNA de la Draaf Occitanie.

<https://draaf.occitanie.agriculture.gouv.fr/encourager-une-restauration-collective-de-qualite-r685.html>

Et le site « ma cantine ».

<https://ma-cantine.agriculture.gouv.fr/>.

Egalim c'est :

- 20 % de produits bio et 50 % de produits durables (60 % pour les viandes et poissons, 100 % pour l'État) ;
- une proposition végétarienne hebdomadaire ou quotidienne, selon les cas ;
- la substitution des plastiques (contenus de service, cuisson, réchauffe).

« Ma cantine » en Occitanie c'est :

- 5 300 cantines inscrites, dont 3 230 ont effectué une TD en 2025 ;
- 136 millions de repas télé-déclarés pour 383 M€ d'achats ;
- Un secteur public engagé : plus de 2/3 des TD, 32,5 % d'achats durables dont 15,5 % de bio vs 22 % et 5 % pour le privé.

Le programme LFE en Occitanie c'est :

2,64 M€ d'aides versées en 2024/2025 (prov.) et plus de 6 M€ sur les 3 dernières années scolaires.



Gérer ma cantine pour atteindre mes objectifs

Être outillé pour atteindre les objectifs des lois Egalim et Climat



Suivre l'évolution de ma collectivité

Savoir où en sont les établissements de ma région ou mon département



En savoir plus sur la cantine que je fréquente

Connaître les initiatives de mon restaurant ou celui de mes enfants



Transitions des modèles agricoles

2015 – 2025 : les 10 ans du dispositif GIEE en Occitanie, 1^{ère} région française en nombre de collectifs !

Avec 19 nouveaux collectifs lauréats en 2025, la région Occitanie compte maintenant 226 groupements d'intérêt économique et environnemental (GIEE) reconnus depuis 2015, soit plus de 3 000 agriculteurs engagés depuis la création du dispositif dans un projet pluriannuel de reconception de leur système de production vers l'agroécologie, visant une triple performance économique, environnementale et sociale.

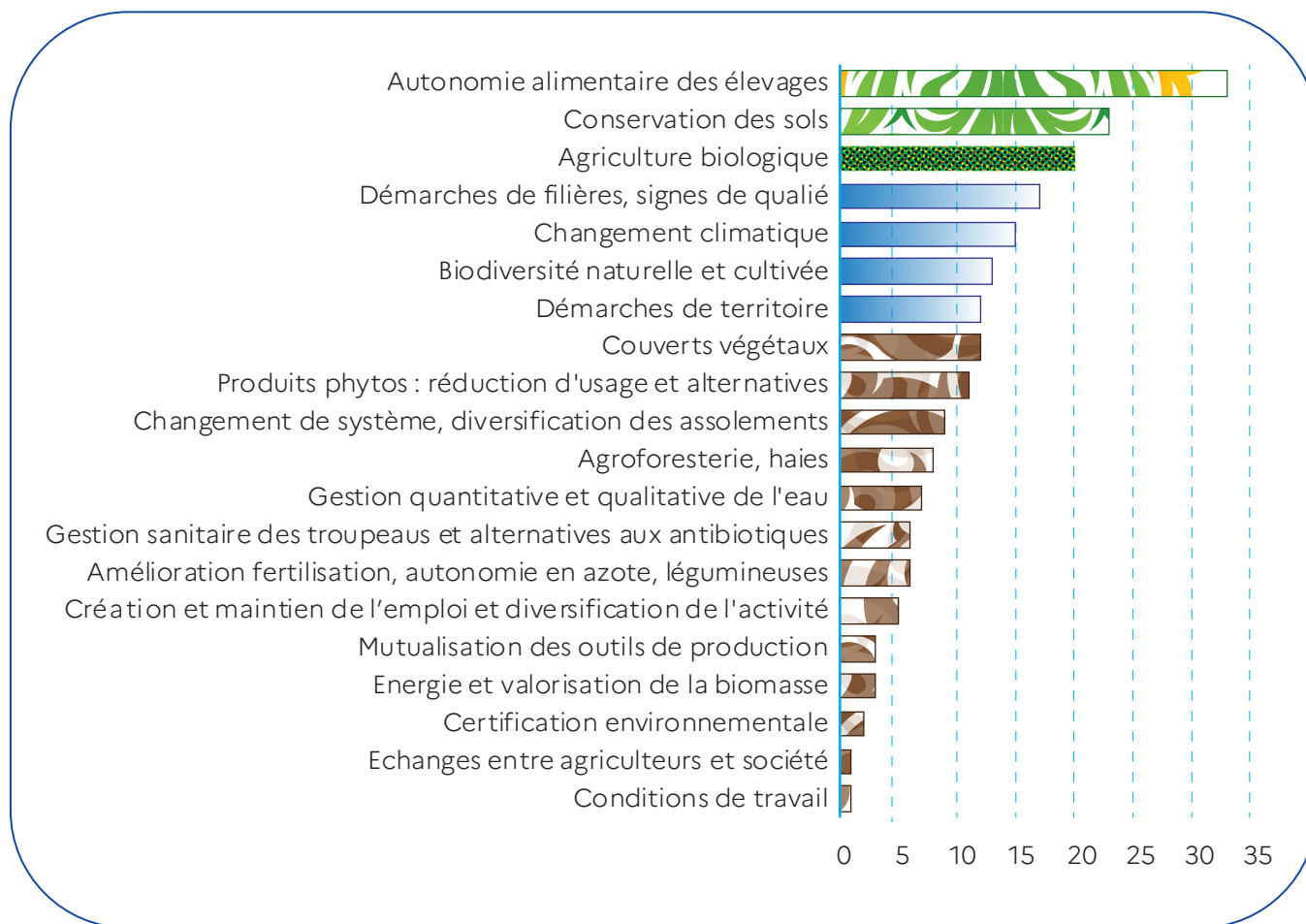
Le dispositif bénéficie toujours d'un fort engouement au niveau régional. L'ensemble des territoires d'Occitanie sont couverts par cette dynamique et une grande diversité d'acteurs agricoles occitans se retrouve réunie autour de thématiques de travail liées aux transitions agricoles : associations locales d'agriculteurs, chambres d'agricultures, CIVAM, CUMA, coopératives, ADEAR, GAB, syndicats, etc.

Fidèle à la diversité agricole de la région, toutes les filières y sont représentées, en agriculture conventionnelle comme en agriculture biologique, de l'élevage, polyculture-élevage, grandes cultures, et viticulture à l'apiculture et la production de PPAM en passant par le maraichage et l'arboriculture. Alors que certains collectifs font le choix de se structurer par orientation de production afin de mener un travail approfondi et ciblé sur des enjeux spécifiques, d'autres privilégient une approche multifilières, favorisant

ainsi le développement de synergies territoriales fondées sur la complémentarité des agricultures. Ce dispositif permet chaque année à de nouveaux agriculteurs de travailler conjointement sur des sujets variés, répondant aux enjeux rencon-

trés par la profession sur le terrain, qu'ils soient d'ordre socio-économiques, climatiques ou environnementaux. En Occitanie, une vingtaine de thématiques sont recensées et décrites dans le graphique ci-dessous.

NOMBRE DE GIEE AYANT CHOISI CETTE THÉMATIQUE



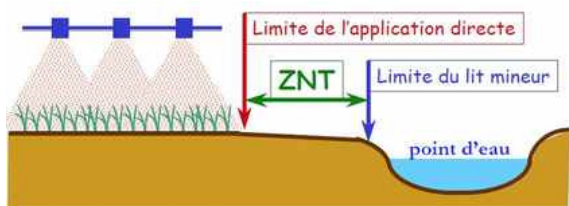
Vers une Agriculture Durable : appui, pédagogie et cadre réglementaire

Les missions de contrôle menées par la Draaf quant à l'usage des produits phytopharmaceutiques contribuent auprès des agriculteurs, en clarifiant les attentes réglementaires et les modalités de mise en conformité des pratiques, à leur évolution progressive vers une agriculture durable.

En 2025, une attention particulière est portée, lors des contrôles terrain, aux Zones de Non-Traitement (ZNT) ainsi qu'aux Dispositifs Végétaux Permanents (DVP). Sur 602 contrôles, comprenant un point de contrôle sur le respect des ZNT et des DVP, près de 60 % des évaluations de ce point de contrôle sont conformes.

Au cours de l'année 2025, la Draaf a renforcé ses relations avec les organismes professionnels (Chambres d'agriculture, syndicats agricoles...) et les services de l'État (DDT(M), OFB...). Des actions de communication ont été engagées afin d'informer, d'expliquer et de rendre plus accessibles les exigences réglementaires : webinaire, réunions en bilatéral, communication via le site internet de la Draaf, newsletter. Parallèlement, des actions pédagogiques sont envisagées pour permettre aux agriculteurs de mieux s'approprier les nouvelles techniques, outils et dispositifs d'accompagnement.

La Draaf poursuivra et renforcera cette dynamique en 2026.



La ZNT (Zone de Non Traitement)

Une ZNT, est une bande de terrain située entre une zone cultivée et un élément à protéger (un cours d'eau, une culture adjacente, une habitation, un bâtiment occupé, etc.) sur laquelle il est interdit d'appliquer des produits phytopharmaceutiques.

Son objectif est de réduire les risques d'exposition des riverains, de protéger les milieux naturels (notamment l'eau) et de limiter la dérive des produits lors des traitements. La largeur de la ZNT dépend :

- du produit utilisé (indication figurant sur l'étiquette / AMM),
- de la culture concernée,
- et du type de zone à protéger (aquatique, riverains, etc.).

Le DVP (Dispositif végétal Permanent) :

Un DVP est une bande de végétation présente en permanence entre une parcelle cultivée et un élément à protéger (souvent un cours d'eau). Elle fait partie de la ZNT.

Il sert à filtrer et retenir les produits phytosanitaires, les terres ou les nutriments, afin de réduire le ruissellement et la pollution des milieux naturels.

La biodiversité fonctionnelle au service de la réduction des produits phytopharmaceutiques

En Occitanie, la transition agroécologique passe aussi par un levier simple, robuste et souvent sous-estimé : la biodiversité fonctionnelle. Haies, bandes fleuries, couverts, agroforesterie, mosaïque paysagère, auxiliaires de cultures..., ces infrastructures et pratiques constituent de véritables outils agronomiques et favorisent la régulation naturelle des ravageurs, la pollinisation et la résilience des systèmes agricoles. Elles contribuent, de façon très opérationnelle, à réduire le recours aux produits phytopharmaceutiques (PPP).

En 2025, la Draaf Occitanie a poursuivi un objectif clair : transformer ce levier en actions visibles, partagées et reproductibles.

Cela s'est traduit par une animation régionale renforcée, fondée sur des démonstrations de terrain, des échanges techniques et la capitalisation d'expériences, en lien étroit avec un large partenariat associant Chambres d'agriculture, instituts techniques, recherche (INRAE), enseignement agricole, associations et acteurs naturalistes et partenaires publics (notamment OFB, Dreal, ARB et Agences de l'eau).

Parallèlement, la Draaf a poursuivi la structuration d'un réseau régional visant à harmoniser les références techniques, solliciter les acteurs (naturalistes, agronomes, chercheurs, ...), outiller le conseil, renforcer les synergies entre dispositifs et accélérer la diffusion de solutions agronomiques efficaces et transférables.

L'ambition est double : gagner en efficacité (moins de PPP quand c'est possible, au bon moment et au bon endroit) et gagner en confiance (des références partagées, des résultats discutés, des trajectoires réalistes).

Ces travaux constituent une base solide pour amplifier la dynamique en 2026, en renforçant les échanges inter-filières, les synergies "eau-biodiversité-santé des cultures" et en développant des outils régionaux de capitalisation et de diffusion.

Pacte en faveur de la haie

En 2025, la Draaf Occitanie a piloté l'appel à projets « Gestion et valorisation de la Haie Occitanie », dans le cadre du Pacte en faveur de la haie.

Ce dispositif a pour objectif de consolider un continuum entre la gestion durable des haies et la valorisation économique des produits issus de leur entretien, en soutenant des actions d'animation territoriale, d'accompagnement des agriculteurs et d'investissements matériels.

Cinq projets ont été retenus sur le territoire régional :

- **Arbre et Paysage 32 : « Accompagnement à la gestion durable des Haies dans le Gers »**
- **Racines Fertiles en Haute-Garonne : « Accompagnement à la gestion durable des haies et alignements d'arbres, en particulier dans un contexte d'élevage »**
- **Campagnes Vivantes 82 : « Déploiement et renforcement des capacités d'une filière de valorisation en bois énergie locale à destination des collectivités territoriales afin de préserver et soutenir les pratiques de gestion durable des haies champêtres dans le Tarn-et-Garonne »**
- **Arbres, Haies, Paysages d'Aveyron : « Mobilisation des acteurs agricoles du département de l'Aveyron sur la bonne gestion et la valorisation de biomasse issue des haies en vue d'une structuration et du développement d'actions de valorisation de la ressource »**
- **Arbres, Haies, Paysages 46 : « Gestion et valorisation de la filière Haie Lotoise »**

L'Occitanie, 1^{ère} région bio de France

À l'occasion de l'assemblée générale de l'association InterBio Occitanie, l'ensemble des professionnels de la filière bio ont pu participer le 17 Juin 2025, au Domaine du Mas Neuf à Vic-la-Gardiole (34), à une grande journée pour fêter les 40 ans du label bio. Au travers de témoignages d'acteurs, la table-ronde "Regards croisés sur 40 ans de bio en Occitanie" a permis de documenter la progression de ce mode d'agriculture : la SAU bio en Occitanie a été multipliée par 30 en 30 ans, grâce à l'engagement de tous les acteurs et aux soutiens des pouvoirs publics.

Des réflexions sur l'avenir de la filière ont été conduites lors d'atelier sur les grandes cultures bio, l'adaptation au changement climatique de la viticulture bio, le partenariat pour des territoires bio ou l'engagement de la bio dans la préservation de la biodiversité.

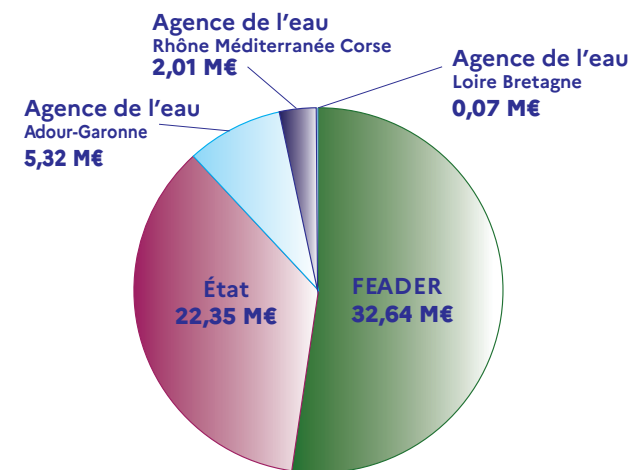


Bilan à mi-parcours sur les Mesures Agro Environnementales et Climatiques (MAEC)

Les MAEC permettent d'accompagner les exploitations agricoles qui s'engagent dans le développement de pratiques combinant performance économique et performance environnementale ou dans le maintien de telles pratiques lorsqu'elles sont menacées de disparition. Mises en œuvre sur le territoire régional, au travers de PAEC, les mesures ouvertes en Occitanie ont comme ambition de répondre aux enjeux prioritaires identifiés dans notre région : eau, biodiversité, pastoralisme et soutien à la transition des filières grandes cultures, polyculture élevage et riz.

Pour la programmation 2023-2027, ces mesures sont cofinancées par le FEADER, l'État et les Agences de l'Eau. Un bilan des engagements pris sur les premières années de souscription est en cours. Cette évaluation s'appuie sur plusieurs enquêtes qualitatives pour analyser la mise en œuvre du dispositif, faire le point sur les stratégies, le niveau des engagements et la perception de ce programme par les agriculteurs.

MAEC - Bilan des engagements 2023-2024 par financeur



Montant total engagé : 62,39 M€

Planification écologique – Hydraulique agricole

En réponse aux défis croissants de la gestion de l'eau en agriculture, le Fonds hydraulique agricole, financé par le ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Souveraineté Alimentaire, a pour objectif d'accompagner les efforts d'adaptation de l'agriculture aux conséquences du changement climatique et de contribuer à sécuriser l'accès à l'eau pour les besoins de la production, tout en économisant durablement la ressource.

En Occitanie, région particulièrement exposée aux tensions hydriques et aux épisodes de sécheresse récurrents, ce dispositif prend une dimension stratégique.

Un appel à projets régional « **Aide aux investissements portant sur des infrastructures hydrauliques agricoles d'irrigation** » a été ouvert en 2025, dans la continuité de celui lancé en 2024. Doté d'une enveloppe nationale de 20 millions d'euros, il s'inscrit dans le cadre du Varenne agricole de l'eau et du Plan eau, et vise à accompagner la modernisation, la sécurisation et le développement de nouvelles infrastructures hydrauliques agricoles.

En Occitanie, l'appel à projets s'est déroulé du 18 août au 24 septembre 2025.

14 lauréats ont été retenus.

Outre l'irrigation collective et la rénovation de réseaux vieillissants, le dispositif a également permis de soutenir des projets individuels, notamment la création de retenues agricoles sur le bassin Adour-Garonne afin de sécuriser les productions. Près de 4 millions d'euros ont ainsi été mobilisés, faisant de l'Occitanie la première région bénéficiaire en nombre de projets.

Exemples de projets financés, notamment portés par des associations syndicales autorisées (ASA) :

- **Hérault : remplacement d'un siphon centenaire d'une ASA par une conduite étanche**, permettant de sécuriser un tronçon fragile tout en préservant le milieu naturel et d'économiser au minimum 350 000 m³ d'eau par an.
- **Aude : rénovation complète de la station de pompage et de la tête de réseau d'une ASA**, avec des gains de fonctionnement et une réduction de la consommation d'eau estimée à plus de 300 000 m³ par an.
- **Pyrénées-Orientales : remise en état de la prise d'eau d'une ASA**, incluant l'installation d'un système de comptage fiable, pour des économies annuelles estimées à 2 millions de m³ ; réfection du canal d'amenée de l'ASA de Corbère en sortie du barrage de Vinça, réduisant les fuites de plus de 600 000 m³ par an.
- **Gers : remplacement de canalisations âgées de plus de 50 ans d'une ASA**, permettant une économie de plus de 9 000 m³ par an pour l'irrigation de cultures diversifiées.



Le bassin Adour Garonne

La Draaf Occitanie représente le Ministère chargé de l'Agriculture dans les instances du bassin Adour Garonne, et au Conseil d'Administration de Rives et Eaux du Sud-Ouest, concessionnaire de l'État sur le système Neste. La question de l'eau reste centrale pour l'agriculture, et les acteurs du monde agricole y sont très attentifs, dans un contexte de changement climatique déjà avéré. Ceci justifie pour la Draaf une forte mobilisation dans les réunions et cercles de travail concernant la gestion de l'eau, sur les plans quantitatif et qualitatif, sur les deux bassins Adour Garonne et Rhône Méditerranée et Corse, en particulier pour traiter des sujets autour de l'eau à vocation agricole.

LE SOUTIEN D'ÉTIAGE, ENCADRÉ EN 2025 PAR UN NOUVEAU MODÈLE ÉCONOMIQUE SUR LE BASSIN ADOUR GARONNE

Expérimenté de longue date, notamment sur la Garonne et sur le système Neste, le soutien d'étiage est aujourd'hui reconnu en Adour Garonne, non seulement pour satisfaire les besoins économiques des usagers, donnant lieu à récupération des coûts, mais aussi pour satisfaire les besoins des milieux aquatiques. Sur ce dernier enjeu, grâce à un nouveau concept juridique de Service Non Economique d'Intérêt Général (SNEIG), l'Agence de l'Eau Adour Garonne vient appuyer financièrement les opérateurs intervenant dans ce domaine, en lien avec les gestionnaires de barrages, afin de contribuer à l'équilibre des coûts supportés par ces opérateurs. Ce nouveau cadre vise à satisfaire au mieux en période d'étiage les objectifs de débits dans les cours d'eau réalimentés, à la fois pour les besoins des usagers économiques, dont les irrigants, mais aussi pour l'eau potable et les besoins environnementaux des milieux naturels.

TRANSFERT DES CONCESSIONS D'ÉTAT D'IRRIGATION DE LA GASCogne : DERNIÈRE LIGNE DROITE AVANT UN TRANSFERT LE 1^{ER} JANVIER 2026

Après 8 années d'études préalables et d'échanges avec les Région Occitanie et Nouvelle Aquitaine, après un ré-équilibre financier des concessions d'État (1960 et 1990), des investissements significatifs sur les ouvrages hydrauliques, et la transformation de la Compagnie d'Aménagement des Côteaux de Gascogne (CCAG) en une nouvelle SEM dénommée Rives et Eaux du Sud-Ouest, ces concessions sont transférées aux Régions au 1er janvier 2026.

Le système Neste, alimenté par les eaux des Pyrénées depuis la mise en eau du Canal de la Neste en 1862, est aujourd'hui un élément réellement structurant du paysage de la Gascogne, des Hautes Pyrénées en passant par le Gers, la Haute-Garonne, le Tarn et Garonne, et jusqu'au Lot-et-Garonne. Il a permis de longue date un développement agricole grâce à l'irrigation, et conditionne aujourd'hui l'aménagement et le développement de ce territoire, y compris

en matière de disponibilité des ressources en eau potable. Il alimente en eau un territoire de 8 400 km², dispose de 160 km de rigoles, de 4 réserves de montagne et 15 réserves de piémont, et réalimente 17 rivières de Gascogne sur le plateau de Lannemezan.

En application d'une loi de décentralisation de 2004, et à l'instar de BRL et du Canal de Provence en 2008, les concessions d'État des « Côteaux de Gascogne » sont ainsi transférées aux Régions au 1er janvier 2026, chacune sur les parties de territoire les concernant. Les Régions prennent ainsi désormais les rênes de l'avenir hydraulique de ce grand territoire, dans un contexte de nécessaire adaptation au changement climatique, où la place et le rôle des aménagements hydrauliques prennent plus que jamais une dimension stratégique, en particulier dans le domaine agricole.

CANAL DE LA NESTE À SARRANCOLIN (65)



© photographie : Rives et Eaux du Sud-Ouest

Soutien aux éleveurs face à la prédation du loup et de l'ours : des mesures renforcées pour protéger les troupeaux

Pour concilier présence des grands prédateurs (loup et ours) et activités d'élevage, des dispositifs d'aide financent l'adaptation des exploitations ovines et caprines exposées aux risques de prédation. Ces soutiens couvrent les surcoûts liés aux mesures de protection : gardiennage renforcé, chiens de protection, clôtures électrifiées, ainsi que l'accompagnement technique et les études préalables.

En 2025, ces efforts se sont traduits par un engagement financier en Occitanie :

- 4,8 millions d'euros alloués, dont 3 millions via le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) et 1,8 million par le ministère de l'Agriculture.
- 652 000 € supplémentaires du ministère ont permis la construction, réhabilitation ou extension de cabanes dans les Pyrénées, renforçant la sécurité des troupeaux en estive.

Dans le cadre du groupe ours, pastoralisme et activités de montagne (GOPAM), la Draaf Occitanie a coordonné une étude, financée par la Dreal Occitanie, sur l'efficacité des dispositifs de protection contre la prédation de l'ours. Le rapport de mai 2025 est disponible sur le site internet de la Draaf :

<https://draaf.occitanie.agriculture.gouv.fr/>

Les résultats confirment une efficacité et une synergie entre les moyens de protection (clôtures, chiens, gardiennage) et porte également une réflexion sur les conséquences de la prédation et de la transformation, importante, des modes de conduites sur les systèmes pastoraux et les acteurs de ces systèmes.

Ces actions s'inscrivent dans une démarche globale : préserver la biodiversité tout en garantissant la viabilité économique des élevages, via des solutions adaptées, évaluées et cofinancées.



Forêt et bois

Le dispositif ADEVBOIS

La Draaf Occitanie intervient chaque année en soutenant financièrement des actions en faveur de la filière forêt-bois, en lien avec le Programme Régional de la Forêt et du Bois, document d'orientation stratégique à l'échelle régionale. En 2025, plus d'1,1M € de subventions a ainsi été attribué, dans le cadre du dispositif ADEVBOIS, pour la mise en place d'actions d'animation, d'études, de recherche et d'innovation. Outre le financement de projets d'acteurs régionaux de la filière (Interprofession FIBOIS, Collectivités Forestières d'Occitanie, Centre National de la Propriété Forestière, Chambres d'Agriculture), l'accompagnement de l'association des Entrepreneurs de Travaux Forestiers d'Occitanie a par ailleurs été renforcé, la structuration de ce maillon fragile de la filière étant prioritaire. Au vu de l'impact du changement climatique sur les forêts de notre région, la Draaf a également souhaité apporter son appui à une étude menée par le CNPF et l'ONF sur l'état sanitaire et le potentiel de développement du Cèdre de l'Atlas en Occitanie. Enfin, il a été décidé de soutenir 10 actions en faveur de la filière bois portées par des PNR, PETR ou Pays, répondant ainsi à une volonté exprimée d'accompagnement spécifique dans les territoires dans le cadre de la feuille de route de la planification écologique.

La cellule régionale biomasse et les avis sur la ressource

Les cellules régionales biomasse (CRB) ont été mises en place de façon ponctuelle en 2006 avec l'essor de la production de chaleur et d'électricité à partir de biomasse. Avec la Stratégie Nationale Bas-Carbone, feuille de route de la France pour lutter contre le changement climatique, et face à un accroissement significatif du nombre de projets, de leur dimension, et des ressources mobilisables (forestière, agricole, déchets bois, ...) les CRB sont aujourd'hui permanentes et leur périmètre évolue. Composée de la Draaf, la Dreal, l'Ademe, et nouvellement de la Dreets, la CRB doit concilier atteinte des objectifs, mobilisation raisonnée de la ressource et articulation entre les différents usages, qu'ils soient énergétiques ou non. En pratique, elle émet, pour le Préfet de Région, un avis sur les plans d'approvisionnement présentés dans le cadre d'AAP nationaux. En Occitanie, l'enjeu est d'autant plus important que la région dispose de ressources (forestières, déchets bois) qui attirent les porteurs de projets et incitent à des politiques énergétiques ambitieuses mais dont l'exploitation est parfois limitée pour raisons structurelles (accessibilité, main d'œuvre, structuration de la filière).



La défense des forêts et de la végétation contre les incendies :

bilan financier et actions menées en 2025 en Occitanie

3 136 130 € ont été engagés sur crédits d'État. Les actions financées concernent :

- Les documents cadres type plans départementaux de protection des forêts contre les incendies et leurs déclinaisons locales en plans de massifs.
- Les travaux de création ou de mise aux normes d'équipements de prévention tels que routes, pistes, points d'eau, les coupures de combustibles type bandes débroussaillées de sécurité, la réduction de la biomasse combustible par le brûlage dirigé.
- Les études : cartes d'aléas feux de forêts, réalisation de servitudes juridiques des pistes et routes DFCI, base de données cartographiques descriptive et géoréférencée des pistes et points d'eau.
- La surveillance et les contrôles en forêts, notamment en période estivale à risques (tours de guet, vigies, drones, caméras, véhicules de patrouille, radios).
- Les actions d'animation, de formation, de sensibilisation et de communication sur les risques DFCI.

Gestion du contentieux forestier

Au niveau de la gestion du contentieux forestier, la Draaf joue un rôle important dans l'application de la réglementation au bénéfice de la gestion durable.

En application du code forestier, la Draaf adresse aux procureurs de la République un rapport technique et des propositions de suites à donner aux procès-verbaux (PV) d'infractions forestières dressés par les DDT, l'ONF et l'OFB. Ceci est particulièrement utile pour aider le monde judiciaire à apporter des réponses adaptées, lui qui traite des milliers de procédures dans tous domaines.

En 2025, les 169 PV d'Occitanie ont eu pour origine l'ONF (146), les DDT-M (22) et l'OFB (1). Pour 7 de ces PV, les auteurs étaient inconnus, principalement pour dépôt de déchets, incendie involontaire et vol de bois.

En général, la Draaf propose en accord avec le parquet une transaction pénale, mesure alternative aux poursuites. Elle permet d'allier sanction financière, réparation du préjudice (reboisements, remises en état, dédommagement des victimes) et pédagogie. 150 transactions ont été proposées par la Draaf en 2025. Dans les cas les plus graves, la comparution en audience est demandée.

Thèmes et nombres de PV reçus en 2025

- 124 pour défaut de défense des forêts contre l'incendie
- 13 pour des défrichements illicites
- 11 pour des coupes illégales
- 10 pour circulation en forêt
- 6 pour divagation de bétail en forêt
- 5 pour dépôt de déchets



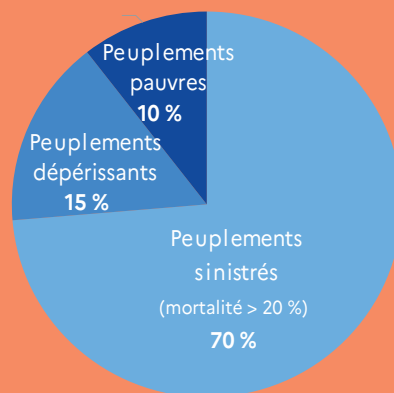
Aide au renouvellement forestier France Nation Verte

Ce dispositif perpétue les aides mises en place par l'État depuis 2021 (France relance puis France 2030) pour adapter les forêts au changement climatique. Il est appelé à se poursuivre dans les années à venir.

Depuis novembre 2024 les dossiers acceptés représentent :

- 133 dossiers pour 430 ha
- et 3,5 millions d'€ (M€) d'aides pour
- 4,3 M€ de coût total

3 TYPES DE PEUPEMENTS REPRÉSENTENT 95 % DES SURFACES

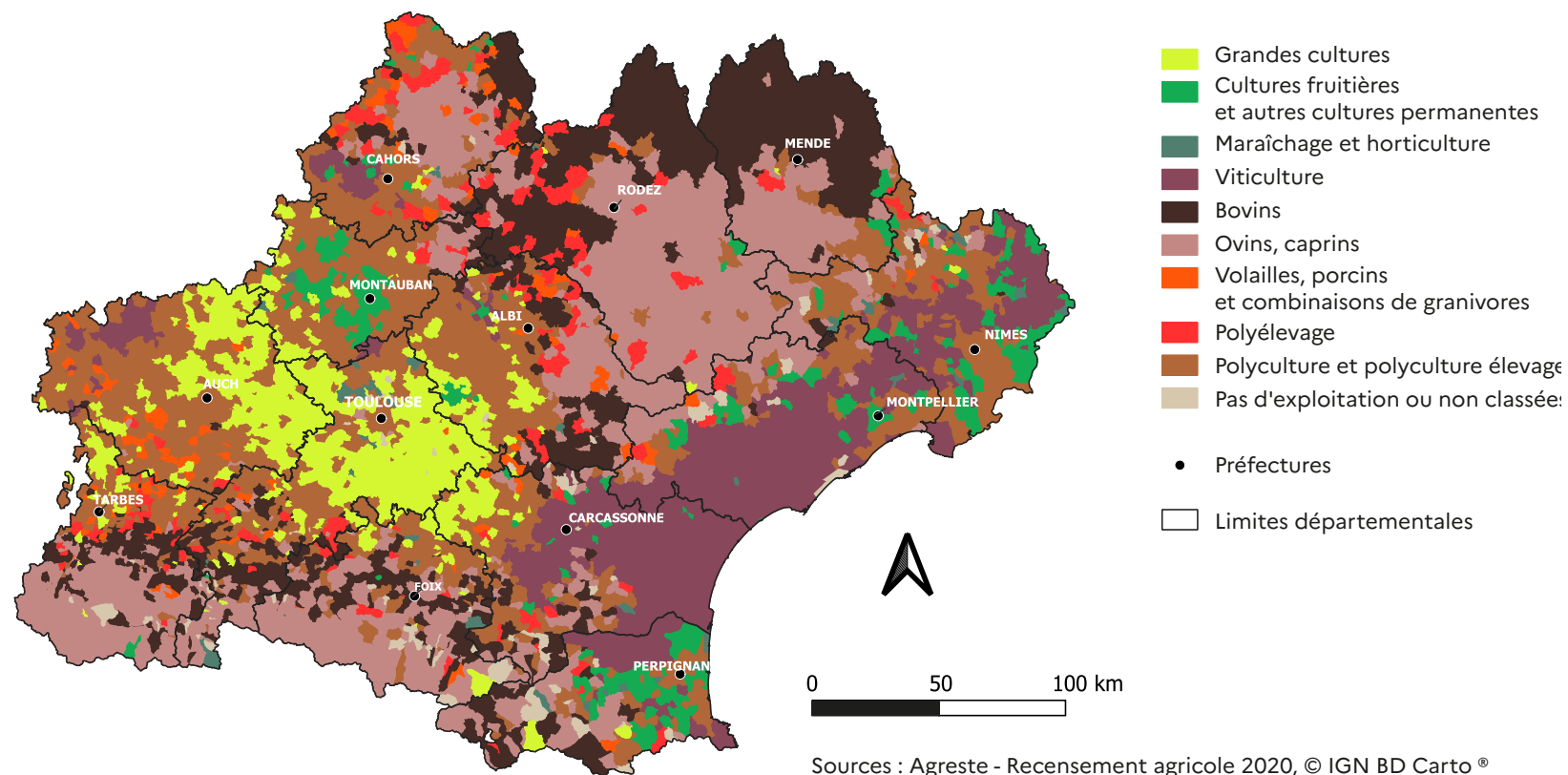


Les indicateurs sylvo-climatiques du changement climatique

Les données existent (météo France) mais ne sont pas directement accessibles. La Draaf a financé au centre régional de la propriété forestière (CRPF) l'action Vigiforclim (vigilance forêt climat) inscrite dans le programme régional de la forêt et du bois (PRFB) avec un volet sur les indicateurs qui impactent les arbres retracés depuis 1979 : température, gel, précipitation, ETP (évapotranspiration...), bilan hydrique (P-ETP), moyennes annuelles, en saison de végétation, pics annuels, données brutes et écart à la moyenne sur les 4 grandes régions écologiques (GRECO) et les 18 sylvoécocorégion (SER) de la région, échelle impérative vu la diversité de l'Occitanie. Ces données, essentielles aux forestiers, sont complémentaires au diagnostic précis sur une station forestière et aux modèles de vulnérabilité dans les années futures. Ces données seront accessibles à tous dès le début 2026 (sites internet Draaf et CRPF).



Orientations Technico-économiques des communes d'Occitanie



Siège à Toulouse

Cité Administrative - bâtiment D
 1 place Emile Blouin - CS 70005
 31 952 Toulouse CEDEX 9

Site de Montpellier

697 avenue Etienne Mehul
 CA Croix d'Argent
 CS 90077
 34 078 MONTPELLIER CEDEX 3

Antenne de Perpignan

Rue d'Alméria
 BP 75 103
 66 031 PERPIGNAN

Direction Régionale de l'Alimentation de l'Agriculture et de la Forêt d'Occitanie

<https://draaf.occitanie.agriculture.gouv.fr>

Directeur de la publication : Olivier Rousset, Draaf Occitanie

Coordination, suivi, mise en page : Anne Bernachon, chargée de communication

Conception graphique, mise en page : Barbara Deltour

Crédits photos et pictos :

- Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, Xicluna/Min.Agri.Fr, C. Saidou/Min.Agri.Fr, X. Remongin/Min.Agri.Fr.
- Draaf Occitanie
- ©Pixabay - Getty images - The Noun Project - Freepik